

(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
NUMÉRO DE L'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	LIMITES (pièces, à moins d'indication contraire)	FACTEUR DE CONVERSION (verges carrées par unité, à moins d'indication contraire)	TRANSFERT	REPORT/UTILISATION ANTICIPÉE (dont pas plus de () % doivent être consacrés à l'utilisation anticipée)
12	<p>Salopettes, combinaisons et shorts, pour messieurs, garçons, dames et fillettes, décrits entièrement ou principalement d'après le poids du coton, les fibres chimiques, la laine ou les mélanges de ces fibres. Les salopettes et les combinaisons comportent une seule pièce, soit des pantalons ou des shorts, mais ils comprennent une bavette (ou des bretelles fixées en permanence) ou une autre pièce de tissu qui commence en haut de la taille et recouvre partiellement ou entièrement la partie supérieure du corps. Ces articles comprennent les combinaisons-pantalons d'une seule pièce. Les shorts ressemblent aux pantalons mais ne vont pas jusqu'au genou.</p> <p>— salopettes et combinaisons de cette catégorie</p>	<p>1979 : 795,000 1980 : 842,700 1981 : 893,262</p>	1.40	5%	10% (5)
		<p>1979 : 50,000 1980 : 53,000 1981 : 56,180</p>			

Note explicative:

(1) Les limites indiquées à la colonne (C) ne doivent pas être augmentées de plus de 11 pour cent au moyen d'un transfert, d'un report et d'une utilisation anticipée.